

**Fondation neuchâteloise
pour la coordination de l'action sociale
F A S**

Rapport d'activité 2007

**Centrevue
Rue de Corcelles 3
2034 Peseux**

**Tél: 032.731.46.56
E-mail: centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch**

Comité de gestion de Centrevue

Le comité de gestion s'est réuni à deux reprises en 2007. Il a approuvé les comptes, le bilan, le rapport d'activité 2006, le budget 2008 et les projets à réaliser au cours de l'année 2007. En dehors des séances de comité, le président, le directeur de la FAS et la direction de Centrevue se rencontrent à différents moments de l'année pour assurer un suivi régulier de différents dossiers en cours.

Le comité s'est agrandi avec l'arrivée en automne 2007 de Madame Christine Ramseyer, avocate et notaire à Neuchâtel. Il se compose actuellement de:

Monsieur Daniel Grassi Pirrone, président	licencié en sciences économiques, adjoint-chef du service de l'emploi au département de l'économie
Madame Micheline Favre	représentante de la Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants (FSA)
Madame Me Christine Ramseyer	Avocate et notaire
Madame Dresse Leila Sekkat	ophtalmologue

Personnel du Centre

Le personnel est resté stable en 2007. Dès la fin de l'été Madame Nathalie Haussener, a rejoint notre équipe pour effectuer le remplacement de Madame Maria Pereira, secrétaire, en arrêt maladie. Le remplacement se poursuit et Madame Haussener sera engagée définitivement au printemps 2008, suite au départ de Madame Pereira.

11 personnes sont toujours employées à temps partiel, représentant un total de 7,75 postes, dont 2,65 pour la réadaptation et 2,7 pour le travail social. Les personnes ayant travaillé en 2007 à Centrevue sont les suivantes:

Olivier Blaser	Directeur
Christine Noirjean	Directrice-adjointe et assistante sociale
Claude-Alain Badoux	Ergothérapeute
Katia Biloni	Assistante sociale
Sylvie Burki	Ergothérapeute
Marcia Daenzer-Bolinhas	Assistante sociale
Nathalie Haussener	Secrétaire remplaçante dès le 20.08.2007
Daniel Nicolet	Ergothérapeute
Maria Pereira	Secrétaire
Séverine Schneiter	Assistante sociale
Lucie Schelling	Spécialiste en réadaptation
Brigitte Zmoos	Secrétaire

Nous remercions l'ensemble du personnel pour son dynamisme et l'intérêt qu'il manifeste à réaliser les tâches professionnelles et à développer les prestations par une interrogation et une réflexion continues.

Nous remercions également les quatre opticiens spécialisés en basse vision, Mesdames Irène Dedenon et Florence Comminot ainsi que Messieurs Rémy Comminot et Pascal Dick, avec lesquels nous collaborons depuis des années et qui restent toujours, années après années, très disponibles et motivés pour effectuer des évaluations optiques dans notre centre.

Activités auprès des clients

424 personnes malvoyantes ou aveugles (429 en 2006 et 475 en 2005) ont sollicité nos services dont 53 personnes pour des informations et du conseil bref alors que 371 personnes ont bénéficié au minimum d'une heure de prestations. Parmi elles, 137 ont droit à des prestations selon l'article 74 de la loi sur l'Assurance Invalidité, 225 bénéficient de prestations selon l'article 101 de la LAVS et 9 personnes n'ont pas de droit auprès de ces deux assurances, en raison d'un statut de réfugié par exemple.

Etat des dossiers

	2007	2006	2005
Nouveaux dossiers de l'année	91	112	141
Dossiers déjà actifs l'année précédente	219	226	208
Dossiers réouverts, non actifs l'année précédente	61	52	59
TOTAL	371	390	408
Informations sans ouverture dossiers	53	39	67

Des variations sont observables dans le nombre de nouveaux clients au cours des années. Le changement de nom de notre centre, le nouveau prospectus et l'ouverture de notre site Internet fin 2006 devaient être des facteurs facilitant la recherche d'information sur l'existence de telles prestations dans le canton de Neuchâtel. Vraisemblablement, l'impact n'est pas encore perceptible mais d'autres éléments pourraient expliquer le recul observé. Les nouveaux traitements de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), notamment, pourraient avoir comme effet, une mise en rapport plus tardive avec des centres comme le nôtre.

Répartitions des clients par catégorie d'assurés selon critères OFAS

	2007		2006		2005	
Personnes ayant droits à des prestations art. 74 LAI	137	37%	121	31%	135	33%
Personnes ayant droit à des prestations art 101 LAVS	225	61%	262	67%	268	66%
Sans droits aux prestations AI/AVS	9	2%	7	2%	5	1%
TOTAL	371	100%	390	100%	408	100%

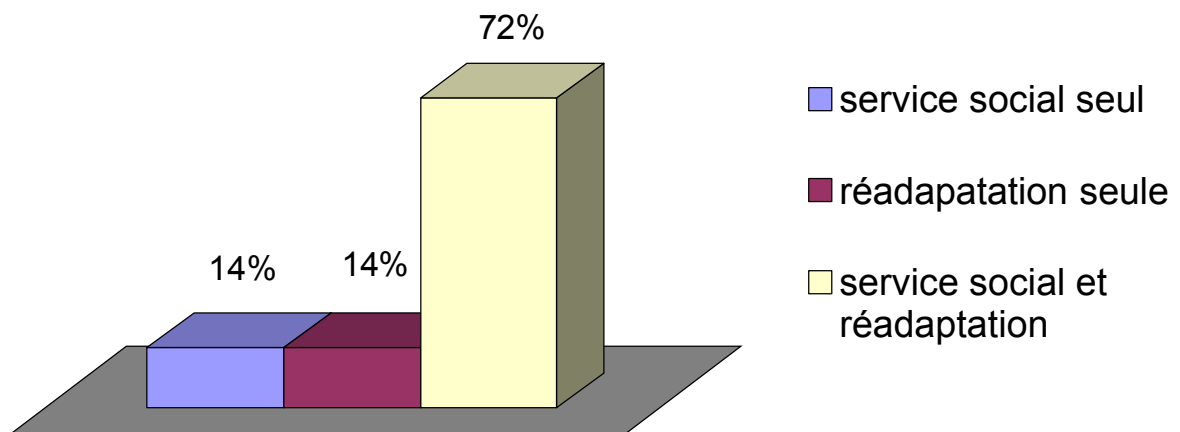
La diminution du nombre de nouveaux clients s'observe principalement sur la catégorie des personnes ayant droit à des prestations de l'AVS. Cela tendrait à confirmer l'hypothèse formulée plus haut, qu'actuellement les personnes susceptibles d'être atteintes de DMLA prennent moins rapidement contact avec notre centre, peut-être en raison des tous derniers traitements médicaux proposés.

Répartition des heures par catégories d'assurés selon critères OFAS

	2007		2006		2005	
Nbre d'heures de prestations art. 74 LAI	4'457	55%	4'155	47,5%	3'461	44%
Nbre d'heures de prestations art 101 LAVS	3'539	43.5%	4'513	51,5%	4'361	55,5%
Nbre d'heures sans droits aux prestations AI/AVS	130	1.5%	72	1%	43	0.5%
TOTAL	8'126	100%	8'740	100%	7'865	100%

Malgré le fait que le nombre de personnes ayant droit à des prestations de l'AI représente un peu plus du tiers de notre clientèle, le temps d'intervention qui leur est dévolu est bien supérieur puisqu'il atteint 55% des heures totales, toutes prestations confondues, contre 43,5 % aux personnes en âge AVS et 1,5% aux personnes sans droits AI ou AVS. La moyenne d'intervention en 2007 est de 32,5 heures par personne ayant droit à des prestations de l'AI, contre 15,5 heures pour les personnes en âge AVS et 14,5 heures pour les personnes sans droits.

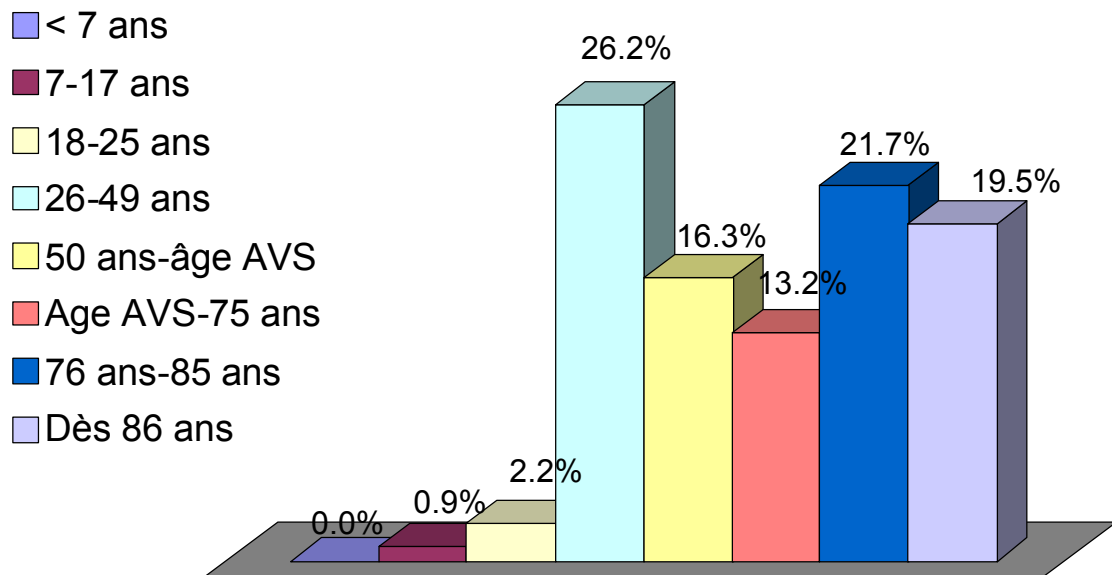
Services sollicités



	2007		2006		2005	
Service social seul	52	14%	34	9%	47	12%
Réadaptation seule	53	14%	77	20%	86	21%
Service social et réadaptation	266	72%	279	71%	275	67%
TOTAL	371	100%	390	100%	408	100%

La prise en charge pluridisciplinaire reste la formule la plus usitée car une démarche en réadaptation s'accompagne dans la majorité des cas de démarches auprès des assurances sociales et par ailleurs l'aide administrative et le suivi social sont aussi plus conséquents au cours des années.

Prestations sociales en % de temps par catégories d'âges



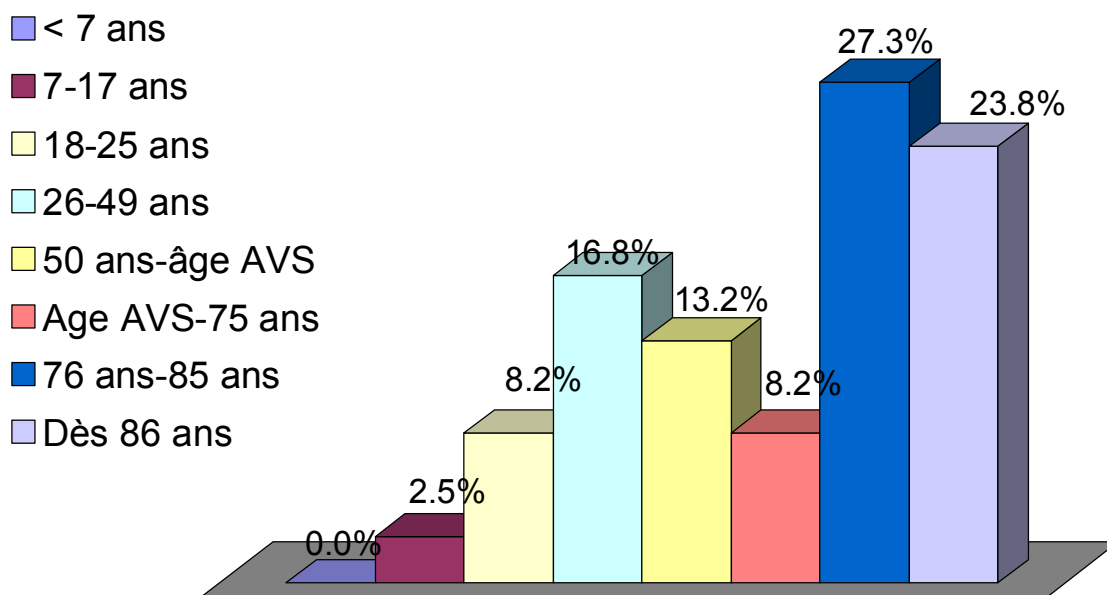
	2007	2006	2005
< 7 ans	0.0%	0.0%	0.7%
7-17 ans	0.9%	1.0%	0.1%
18-25 ans	2.2%	1.3%	1.7%
26-49 ans	26.2%	20.2%	17.4%
50 ans-âge AVS	16.3%	14.4%	13.1%
Age AVS-75 ans	13.2%	16.4%	17.1%
76 ans-85 ans	21.7%	29.7%	38.5%
Dès 86 ans	19.5%	17.0%	11.4%
Total	100.00%	100.00%	100.00%

Le travail social est plus marqué pour la catégorie d'âge comprise entre 26-49 ans. Les besoins sont multiples car cette population sollicite nos services de manière importante, lors de la survenue du handicap visuel, pour des questions liées à leur situation professionnelle, sociale et familiale, pour les démarches en relation avec les différentes assurances sociales et pour le financement des moyens auxiliaires.

La catégorie d'âge comprise entre 76-85 ans et dès 86 ans a davantage besoin d'un suivi administratif pour la gestion courante, le financement des moyens auxiliaires, des recherches financières en lien avec des situations précaires. L'aide apportée vise aussi à garantir le maintien à domicile ou parfois à accompagner la personne dans un autre lieu de vie.

Nos interventions dans la petite enfance sont peu ou pas existantes. Les nourrissons et petits enfants aveugles ou malvoyants sont pris en charge par le Service éducatif itinérant du canton, en collaboration avec le service éducatif spécialisé du Centre pédagogique pour handicapés de la vue de Lausanne. A cet âge, notre rôle consiste à donner de l'information aux parents sur les prestations existantes, de les mettre en rapport avec les institutions adéquates et de les renseigner sur les premières démarches administratives. Notre intervention reprend son cours principalement avant l'entrée au jardin d'enfants.

Prestations de réadaptation en % de temps par catégories d'âges



	2007	2006	2005
< 7 ans	0.0%	0.0%	2%
7-17 ans	2.5%	1.5%	3.7%
18-25 ans	8.2%	2.1%	1.0%
26-49 ans	16.8%	14.6%	11.5%
50 ans-âge AVS	13.2%	11.4%	8.3%
Age AVS-75 ans	8.2%	9.8%	9.8%
76 ans-85 ans	27.3%	33.8%	42.1%
Dès 86 ans	23.8%	26.8%	21.6%

Total	100%	100%	100%
-------	------	------	------

Le travail de réadaptation se déploie plus auprès des personnes à partir de 75 ans. Cette population est d'une part la plus représentée dans notre clientèle et d'autre part les personnes vivant en institution sollicitent principalement des demandes en réadaptation et peu dans le domaine social.

Nous pouvons également mettre en évidence deux phénomènes particuliers à la lecture de ces éléments statistiques, que ce soit pour le travail social ou pour la réadaptation. D'une part, le temps d'intervention s'accroît au fur et à mesure des années pour les catégories d'âge comprises entre 18-25 ans et 26 ans à l'âge AVS. D'autre part, le temps diminue nettement pour la catégorie des 76-85 ans, âge auquel survient plus fréquemment la dégénérescence maculaire liée à l'âge, tendant encore une fois à corroborer l'hypothèse que l'effet des traitements de cette maladie est perceptible dans nos services.

De manière générale, quelle que soit la catégorie d'âge à laquelle ils appartiennent, les clients peuvent tous accéder à l'ensemble de nos prestations, selon leurs besoins et les demandes qu'ils expriment. Pour veiller à leur répondre au mieux, nous restons attentifs à leurs nouveaux besoins, améliorons et développons différents aspects de notre travail, dans la mesure du possible et des moyens à disposition.

Il y a plusieurs années, nous avons créé dans nos locaux une consultation pluridisciplinaire avec des opticiens spécialisés en basse-vision pour évaluer les possibilités visuelles des personnes malvoyantes. En janvier 2007, nous avons ouvert un deuxième lieu d'évaluation optique à La Chaux-de-Fonds pour faciliter l'accès à cette prestation aux personnes du Haut du canton.

Dans cette même philosophie, les ergothérapeutes ont entrepris en automne 2007 une supervision du secteur de réadaptation afin de s'interroger sur la manière de répondre le plus efficacement possible aux questions de présentation des moyens auxiliaires, optiques et non optiques. Nous sommes arrivés à la conclusion que le premier rendez-vous avec l'ergothérapeute aurait lieu dorénavant dans nos locaux à Peseux, où est regroupé l'ensemble du matériel de réadaptation.

Ce changement important vise à améliorer et à élargir l'offre par rapport à celle qui est proposée à domicile. L'accès à l'ensemble du matériel auxiliaire optique, électronique et aux moyens auxiliaires pour les activités quotidiennes, permettra de répondre plus directement, plus rapidement et surtout de manière plus ciblée aux demandes et aux besoins de nos clients. Il n'est en effet pas possible de transporter l'ensemble de notre matériel lors des déplacements et l'offre peut parfois en être restreinte ou générer un délai d'attente par le fait de devoir revenir une nouvelle fois à domicile pour compléter la première évaluation.

Dans le cadre de la collaboration que nous entretenons entre services pour personnes handicapées de la vue, nous avons reconduit une nouvelle fois le cours de réadaptation bisannuel pour enfants malvoyants et aveugles de Suisse romande qui s'est déroulé durant la première semaine des vacances scolaires d'été à Estavayer-le-Lac. Douze enfants issus des cantons de Genève, Jura, Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel y ont participé, encadrés par une équipe de professionnels et de bénévoles. Durant ce camp, les participants appliquent et

développent les notions de réadaptation qu'ils entraînent dans le cadre de cours individuels, comme les déplacements, l'utilisation de leurs moyens auxiliaires, la confection de repas, l'organisation et le rangement des affaires personnelles, ainsi que des activités sportives et de loisirs. Ces situations de groupe leur permettent aussi d'établir des liens et des échanges avec des pairs car ils n'ont pas tous l'opportunité de vivre ailleurs en raison de leur situation d'intégration scolaire.

Informations et relations publiques

Chaque année, nous dispensons diverses séances d'information ou de sensibilisation sur le handicap visuel. Sollicités de toute part, nous ne pouvons malheureusement pas répondre à toutes les demandes et nous avons défini que nos informations seraient destinées à l'avenir aux centres de formation et aux élèves du niveau secondaire II. Néanmoins, afin de relayer les demandes émanant des écoles primaires et secondaires I et pour ne pas les laisser sans réponse, nous menons actuellement une réflexion sur la manière de collaborer et d'envisager des réponses avec des personnes du domaine de l'entraide.

Dans ce même souci d'information générale, nous avons organisé, conjointement avec l'association "Retina Suisse" une conférence sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) et les perspectives de traitement. Cette conférence s'est tenue à Neuchâtel avec la participation de Monsieur Dr Jean-Jacques Tritten qui a présenté la partie ophtalmologique et Monsieur Daniel Nicolet qui a fait part des diverses possibilités de réadaptation.

Durant l'été, les deux membres de la direction ont rencontré la plupart des ophtalmologues neuchâtelois, dans leur cabinet, dans le but de rappeler nos critères d'intervention, l'ensemble de nos prestations en travail social et en réadaptation et d'ouvrir un échange plus personnalisé sur notre collaboration. Ces échanges se sont révélés intéressants, fructueux et ont initié une deuxième rencontre dans nos locaux au début de l'année 2008 pour présenter les différents moyens auxiliaires et leur évolution.

En été également, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos locaux, le comité de l'Union Centrale Suisse pour le Bien des Aveugles UCBA, qui a souhaité tenir une séance de comité "extra muros" durant 3 jours en terre neuchâteloise. Cette manifestation a permis aux deux organisations de faire plus ample connaissance et d'échanger sur leur structure, leurs processus de fonctionnement et sur les prestations que chacune peut offrir dans son domaine.

Depuis toujours, nous organisons à la demande des institutions, des séances d'information et de sensibilisation destinées à la formation de leur personnel. Cette année, une dizaine de séances ont été dispensées conjointement par des assistantes sociales et des ergothérapeutes aux groupes ou personnes suivants:

- Centre de formation Pierre Coullery, aides soignant-e-s, La Chaux-de-Fonds
- Centre de formation Pierre Coullery, assistant-e-s en soins et santé communautaires, La Chaux-de-Fonds
- Centre de formation Pierre Coullery, éducateurs de l'enfance, La Chaux-de-Fonds
- Home la Sombaille, La Chaux-de-Fonds
- Pro Senectute, secteur animation

- Etudiant-es du domaine Santé-Social

Représentations dans le but de soutenir et promouvoir l'intégration des personnes handicapées

Les collaborateurs assument, dans le cadre de leur cahier des charges, différentes représentations qui permettent de mettre en évidence la problématique du handicap visuel et de développer des solutions, tant d'un point de vue architectural que social ou juridique. Nous sommes engagés principalement dans les comités ou groupes suivants:

- Association Forum Handicap Neuchâtel
- Association Neuchâteloise des Institutions d'Action Sociale (ANIAS)
- Communauté de travail des services sociaux privés neuchâtelois
- Info Sociale Neuchâtel
- Commission des transports et des barrières architecturales de Forum Handicap NE
- Collèges des chefs de service pour handicapés de la vue de Suisse romande
- Commissions basse vision, moyens auxiliaires et formation continue de l'Union Centrale suisse pour le Bien des Aveugles (UCBA)
- Groupe romand des professionnels de la typhlophilie

Nous sommes très actifs dans ces domaines et les effets de notre participation sont perceptibles, au niveau cantonal, dans le domaine public, par le biais des aménagements qui y sont réalisés ou, au niveau social, par des interpellations auprès des politiciens ou des décideurs.

Dans cette même idée et en lien avec l'introduction de la 5^e révision de l'Assurance Invalidité qui met un accent important sur l'intégration professionnelle, nous avons eu différents contacts avec la Fondation Norois (Nouveaux rôles d'intégration sociale visant à encourager l'inclusion numérique) qui travaille dans ce sens.

Fort de l'expérience que nous avons acquise depuis plusieurs années en matière d'intégration scolaire, nous avons toujours identifié l'absence de "relais" dans le cadre des intégrations professionnelles, comme il en existe dans l'intégration scolaire par le biais des enseignants spécialisés itinérants qui viennent appuyer le travail des enseignants en classe.

La collaboration avec la Fondation Norois nous apparaît comme le "maillon" manquant pouvant établir le lien entre l'employeur et la personne handicapée de la vue dans certaines situations d'intégration professionnelle. C'est pourquoi, nous envisageons une réflexion pour déterminer de quelle manière nous pourrions établir cette collaboration dans un avenir proche.

En matière d'intégration scolaire, les paramètres se modifient dès 2008 avec la mise en application de la RPT qui transfère certaines tâches fédérales aux cantons. Les mesures destinées à l'enseignement spécialisé sont dès lors du ressort de l'OES (Office cantonal de l'Enseignement Spécialisé) que nous avons pu rencontrer conjointement en automne 2007 avec les enseignantes et la direction du Centre Pédagogique pour Handicapés de la Vue (CPHV) de Lausanne. Au cours de cet échange, nous avons pu évoquer le rôle de chaque institution, le mode de

collaboration et les changements intervenus dans les mesures particulières destinées aux enfants handicapés de la vue du canton. Cette première rencontre débouchera à l'avenir sur des rencontres annuelles, déjà instaurées avec le CPHV, et dans l'intégration de professionnels dans un groupe de travail avec l'OES.

Perspectives 2008

Les efforts et les actions menées en 2007 trouveront leur prolongement en 2008 plus particulièrement dans le domaine de l'intégration professionnelle des personnes handicapées de la vue en lien avec la mise en place de la 5^e révision de l'AI.

Nous souhaiterions pouvoir définir quels impacts favorables aura cette révision auprès des personnes handicapées de la vue et quelles seront les nouvelles mesures qui pourraient être mises en place et avec quels partenaires, comme par exemple la fondation Norois. Il conviendra également de clarifier le rôle de notre Centre dans la phase de "détection précoce" envisagée par cette révision qui pourrait nous solliciter dans un cadre de prestations autre que celui défini actuellement par notre contrat de prestations avec l'OFAS.

Nous souhaiterions développer, en partenariat avec l'entraide, un nouveau mode de réponses aux demandes de sensibilisations qui nous sont adressées en répartissant les demandes et en y associant des personnes malvoyantes et aveugles spécialement formées à cet exercice.

Nous voulons mettre en place et conforter le nouveau mode de fonctionnement de la prise en charge en réadaptation, en accentuant l'accès à une large offre de prestations directement dans nos locaux. Nous désirons également poursuivre la réflexion qui s'est engagée au travers de la supervision du secteur de réadaptation.

Les prestations de groupe se poursuivront en 2008 avec la mise en place d'un groupe de "Travail Social de Groupe" destiné aux personnes malvoyantes ou aveugles ayant une expérience de parent. Nous offrirons aussi des cours de cuisine, un cours pour s'initier aux moyens auxiliaires électroniques (Natels, GPS, etc.) et un autre pour s'organiser dans la vie quotidienne.

Enfin, nous voulons poursuivre la réflexion et la mise en place de solutions architecturales dans les grandes agglomérations du canton et participer à la réalisation de projets afin qu'ils soient accessibles aux groupes de personnes que nous représentons.

Olivier Blaser
Directeur de Centrevue

COMPTES 2007	Charges	Recettes
CHARGES		
Charges du personnel	842'178.15	
Charges d'exploitation	91'165.40	
Achats moyens auxiliaires	26'625.21	
Aides et réadaptation individuelles	16'819.29	
Virements aux fonds de réserve	3'000.00	
RECETTES		
Subvention OFAS		709'231.30
Subvention canton		153'000.00
Subvention communes		18'063.60
Ventes moyens auxiliaires		31'757.40
Dons, collecte et legs		65'238.25
Recettes diverses		10'279.99
Prélèvement des fonds de réserve		12'541.10
Excédent de recettes 2007	20'323.59	
TOTAUX	1'000'111.64	1'000'111.64

BILAN 2007			
ACTIF		PASSIF	
Caisse	2'437.50	Créanciers	-
CCP	194'782.28	Avances reçues	-
CC BCN	55'782.15	Passifs transitoires	44'405.50
Avances Centrevue	19'352.75	Réserve informatique	23'285.65
Impôt anticipé	288.12	Réserve formation	2'530.16
Débiteurs	-	Réserve aides directes	5'150.20
Actifs transitoires	7'370.60	Réserve mobilier	-
Mobilier - Matériel	7'593.10	Réserve mat. réadaptation	8'520.85
		Capital	183'390.55
		Excédent de recettes	20'323.59
TOTAUX	287'606.50		287'606.50

Tous ces rapports, comptes et bilans
ont été approuvés par
le Conseil de la Fondation neuchâteloise
pour la coordination de l'action sociale
siégeant le 6 mai 2008
à La Chaux-de-Fonds.